Mesnil-En-Ouche
Commune nouvelle
LANDEPÉREUSE commune déléguée

landepereuse@meo27.fr
Permanence le vendredi 15h00 à 18h00

ARRÊTÉ n°2022-009

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Le Maire délégué de Landepéreuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n°82-231 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

Vu la demande présentée par l'entreprise Réseaux Environnement 83 Rue du Lieu Doré 14100 St Martin de la Lieue , le 27 juin 2022 pour des travaux d'enfouissement des réseaux pour le SIEGE 27, rue du château d'eau, Landepéreuse, 27410 MESNIL-EN-OUCHE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique pendant la période des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 6 juillet 2022 et pour une durée de 35 jours calendaires, la circulation des véhicules sera réglementée rue du château d'eau, LANDEPEREUSE 27410 MESNIL-EN-OUCHE. La circulation sera alternée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 50km/h.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par la société Réseaux Environnement, chargée du chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie et à chaque extrémité de section de voirie concernée par les travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Le Maire de la commune déléguée de Landepéreuse, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, l'entreprise Réseaux Environnement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché

et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Maire de MESNIL-EN-OUCHE, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et à M. le Directeur de l'Intercom Bernay.

Fait à Landepéreuse, le 1er juillet 2022

Le Maire délégué,

Domice BERTRE

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)
Commune déléguée de Landepéreuse